



Dieppe, le 12 avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

*Ports de Normandie crée une régie d'exploitation
des activités portuaires à Dieppe
Jean-Christophe Lemaire en est le Président*

Lors du Comité Syndical du 29 mars 2019, présidé par Hervé Morin, Président de la Région Normandie, les élus de Ports de Normandie ont adopté les statuts de la régie qui exploitera les activités portuaires sur Dieppe. Mercredi 10 avril, le conseil d'administration de la régie a élu son Président. Il s'agit de Jean-Christophe Lemaire, conseiller départemental de Seine Maritime.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Syndicat Mixte Ports de Normandie est l'autorité portuaire pour les ports de Caen-Ouistreham Cherbourg et Dieppe. Il regroupe 7 collectivités que sont la Région Normandie, les Départements de la Seine Maritime, de la Manche et du Calvados, les Agglomérations Dieppe Maritime, de Caen la Mer et du Cotentin.

Le rôle de « Ports de Normandie » est de gérer et d'aménager le domaine portuaire, de choisir et de collaborer avec ses délégataires, de garantir la sécurité et la sûreté des accès nautiques et de définir une politique de développement durable pour ses trois ports. Quant à l'exploitation portuaire, elle est confiée sur Caen-Ouistreham et Cherbourg à des délégataires. Sur Dieppe, le choix a été fait de créer une régie d'exploitation des activités portuaires comprenant l'activité de commerce et du transmanche, de la zone technique, de la pêche et de la plaisance, ce qui a été fait lors du comité syndical du 29 mars dernier.

Mercredi 10 avril 2019, le Conseil d'administration de la régie s'est réuni pour la première fois et a élu Jean Christophe Lemaire en tant que Président et Thierry Dulière en tant que Vice-Président.

Les membres de ce conseil d'administration sont :

Membres titulaires :

Alain BAZILLE, vice-président du Conseil départemental de Seine Maritime

Jean-François BLOC, conseiller régional de Normandie

Thierry DULIERE, conseiller régional de Normandie

Jean-Baptiste GASTINNE, vice-président de la Région Normandie

Nicolas LANGLOIS, conseiller de l'agglomération Dieppe Maritime

Jean-Christophe LEMAIRE, conseiller départemental de Seine Maritime
Philippe DEISS, Directeur général de Ports de Normandie

Membres suppléants :

Sophie GAUGAIN, vice-présidente de la Région Normandie
André GAUTIER, vice-président du Conseil départemental de Seine Maritime
Lucien LECANU, conseiller de l'agglomération Dieppe Maritime
Blandine LEFEBVRE, vice-présidente du Conseil départemental de Seine Maritime
Marc MILLET, conseiller régional de Normandie
Pierre VOGT, conseiller régional de Normandie
Bertrand MARSSET, Directeur adjoint de Ports de Normandie

Un comité de suivi réunissant les représentants des usagers et du personnel se réunira avant chaque conseil d'administration afin d'échanger sur les activités du port. Il est composé de :

- Le Président du groupement DIEPPE NAVALS ou son représentant
- Le Président de l'Association des usagers et des professionnels des produits de la pêche (ADUPPP) ou son représentant
- Le Président du Comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance (CLUPIPP) ou son représentant
- Le Président de Association des usagers du port de plaisance de Dieppe (AUPPD) ou son représentant
- Le Président du Pilotage de la Seine Rouen-Caen-Dieppe ou son représentant
- Les représentants du personnel au sein du Syndicat Mixte Ports de Normandie pour le comité de suivi, dans l'attente du transfert à la régie et de nouvelles élections professionnelles, de la façon suivante :
 - 2 représentants titulaires désignés par la CGT ou leurs suppléants
 - 1 représentant désigné par la CFDT ou son suppléant

À PROPOS DE PORTS DE NORMANDIE

Propriétaire et gestionnaire des ports de Caen-Ouistreham, Cherbourg et Dieppe, « Ports de Normandie » ce sont :

6 000 emplois directs et indirects (Etude INSEE 2016) / 410 M€ investis en Normandie entre 2007 et 2020 / 100 ha dédiés aux Energies Marines Renouvelables et 2 futures bases de maintenance / 2 millions de passagers transmanche par an / 7 millions de tonnes de marchandises par an / Près de 60 escales croisières par an et plus de 150 000 croisiéristes / 3 200 anneaux de plaisance, un port à sec et 33 600 nuitées / 1/3 du tonnage pêche déclaré en Normandie / Une offre de réparation navale complète

« Ports de Normandie » est le fruit d'une alliance entre la Région Normandie, les départements de la Manche, du Calvados et de Seine Maritime et les Agglomérations de Caen la Mer, Le Cotentin et Dieppe Maritime, au service du développement économique de leurs territoires. Retrouvez toutes les informations à propos de « Ports de Normandie » sur portsdenormandie.fr

Contacts presse : Marie-Agnès Gérin 06 71 90 70 87 – marie-agnes.gerin@portsdenormandie.fr ou Anne Pétri-Maillard 02 31 53 64 53 – anne.petri-maillard@portsdenormandie.fr